

---

## Symbolique médiévale et moderne

Michel Pastoureau

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/723>

DOI : [10.4000/ashp.723](https://doi.org/10.4000/ashp.723)

ISSN : 1969-6310

### Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

### Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2009

Pagination : 243-247

ISSN : 0766-0677

### Référence électronique

Michel Pastoureau, « Symbolique médiévale et moderne », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 140 | 2009, mis en ligne le 02 novembre 2009, consulté le 30 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/723> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.723>

---

## SYMBOLIQUE MÉDIÉVALE ET MODERNE

Directeur d'études : M. Michel PASTOUREAU,  
correspondant de l'Institut

Programme de l'année 2007-2008 : *Noir, gris, blanc : morales de la couleur et quête de l'incolore (IX<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle).*

Le nouveau thème des conférences est prévu pour se dérouler sur trois ans. Il se propose d'étudier comment, entre la fin de l'époque carolingienne et le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, dans l'Occident chrétien, le noir et le blanc ont commencé à être considérés comme des couleurs particulières, puis sont progressivement sortis de l'ordre des couleurs, et ont fini par constituer ensemble un univers en soi – le noir et blanc – s'opposant à celui des couleurs proprement dites. Idée qui nous est restée familière mais qui est inconnue des sociétés anciennes.

Dans cette évolution de longue durée, qui conduit l'historien sur des terrains documentaires extrêmement variés – du lexique aux symboles en passant par toutes les pratiques sociales et artistiques de la couleur – un certain nombre de grands dossiers ont été spécialement retenus : le vêtement monastique et religieux à l'époque féodale ; les lois somptuaires et les morales de la couleur du Moyen Âge finissant ; l'apparition de la gravure et de l'imprimerie ; l'attitude de la Réforme à l'égard des couleurs ; les débats sur la primauté du dessin ou du coloris au début de l'époque moderne ; les préoccupations des hommes de science dans le premier xvii<sup>e</sup> siècle. Lorsqu'en 1665-1666, Isaac Newton réalise ses célèbres expériences du prisme et « découvre » le spectre, il met en valeur un nouvel ordre des couleurs au sein duquel il n'y a désormais plus de place ni pour le noir ni pour le blanc. Mais, ce faisant, le savant vient le dernier : depuis longtemps déjà, les moralistes et les théologiens, les peintres et les teinturiers, les imprimeurs et les graveurs avaient fait sortir le noir et le blanc de l'univers des couleurs. Comme souvent, la science ne fait que confirmer, à sa manière, ce que la société, la religion et l'art savaient ou pratiquaient déjà.

Les conférences de cette année ont essentiellement porté sur le problème du vêtement monastique et religieux au Moyen Âge central et sur les lois somptuaires et décrets vestimentaires de la fin du Moyen Âge.

*Le vêtement monastique et religieux.* — Il est regrettable que les travaux, peu nombreux et souvent décevants, sur l'histoire du vêtement monastique parlent si rarement des couleurs. Tous les problèmes que celles-ci posent au médiéviste sont présents dans ce dossier : caractère contradictoire de la documentation et lacunes de l'historiographie ; écarts parfois énormes entre les discours théoriques, normatifs ou dogmatiques et les pratiques quotidiennes (le noir bénédictin, par exemple, en plein xii<sup>e</sup> siècle encore, peut très bien s'exprimer matériellement par du brun, du fauve, du gris, du bleu) ; priorité accordée aux questions de matière et de densité sur les questions de stricte coloration ; liens presque dialectiques entre les contraintes de la chimie tinctoriale et les spéculations symboliques sur les couleurs ; enfin, distribution de ces couleurs à l'intérieur

de deux systèmes entrecroisés, l'un fonctionnant en épaisseur (couleurs des différentes pièces de l'habit déclinées par rapport au corps), l'autre en étendue (mise en relation des couleurs d'un ordre religieux avec celles d'un autre ordre, ou bien avec le monde des séculiers, ou encore avec celui des laïques).

Du point de vue chronologique, le contraste est grand entre le flou des règles et des coutumes primitives et la précision parfois extrême des statuts, règlements et constitutions postérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle. À l'origine du monachisme occidental domine un souci de simplicité et de modestie : les moines adoptent le même costume que les paysans et ne teignent ni n'apprêtent la laine. C'est du reste ce que recommande la règle de saint Benoît. La couleur apparaît comme un ajout superflu. Mais progressivement le vêtement acquiert pour le moine de plus en plus d'importance : il est à la fois le symbole de son état et l'emblème de la communauté à laquelle il appartient. D'où un écart grandissant entre le costume des religieux et celui des laïques ; d'où également la recherche d'une certaine uniformité pour assurer et proclamer l'unité de l'*ordo monasticus*. À l'époque carolingienne, cette unité vestimentaire tend déjà à s'exprimer par la couleur, non pas tant par une coloration déterminée (le noir) que par une gamme de colorations (le sombre). Au reste, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, teindre une étoffe dans un vrai noir, dense et stable, reste, pour les moines comme pour les laïques, un exercice difficile.

Au fil du temps, cependant, les moines occidentaux paraissent entretenir des rapports institutionnels de plus en plus étroits avec la couleur noire. Dès le IX<sup>e</sup> siècle, le noir, couleur de l'humilité et de la pénitence, semble être devenu la couleur monastique par excellence ; et si dans la réalité textile il est souvent remplacé par du brun, du bleu, du gris ou par une teinte « naturelle » (*nativus color*), les textes parlent de plus en plus souvent de *monachi nigri*. Cette habitude est définitivement installée aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, lorsque s'étend l'empire clunisien. Une preuve en est donnée *a contrario* par tous les mouvements à tendance érémitique qui se développent au XI<sup>e</sup> siècle : en réaction idéologique contre Cluny et le luxe clunisien, ces mouvements cherchent à retrouver dans le vêtement la pauvreté et la simplicité des origines ; dans le domaine de la couleur, cela se traduit par la quête proclamée d'une étoffe grossière, soit laissée dans son suint et sa couleur naturelle, soit mêlée à des poils de chèvre (chartreux), soit simplement blanchie sur le pré (camaldules), soit tissée avec de la laine d'agneaux blancs et roux (Vallombreuse). Cette volonté de retour à l'austérité des premiers anachorètes est aussi une volonté d'écart par rapport à la couleur, luxe dont tout moine doit se passer. C'est peut-être également une volonté de choquer, la frontière étant floue qui sépare la laine de l'animal de l'animalité. Certains parmi ces mouvements érémitiques se situent aux frontières de l'hérésie, laquelle, dans l'Occident médiéval, s'exprime souvent par le vêtement, et beaucoup ont pour modèle ou patron Jean-Baptiste, véritable homme sauvage des traditions bibliques et de l'iconographie.

Du point de vue de la couleur, c'est dans ce courant qu'il faut situer les débuts de l'ordre cistercien. Lui aussi est réaction contre le noir clunisien et vise un retour aux sources. Lui aussi souhaite retrouver les principes essentiels de la règle de saint Benoît : n'user que d'étoffe commune et de bas prix, faite d'une laine non teinte, filée et tissée par les moines eux-mêmes dans le monastère. Qui dit laine non teinte dit couleur tirant vers le gris. Et de fait, comme d'autres, les premiers cisterciens sont quali-

fiés de *monachi grisei* par plusieurs textes du début du XI<sup>e</sup> siècle. Dès lors, quand et comment est-on passé du gris au blanc, c'est-à-dire du degré zéro de la couleur à la couleur véritable ? Peut-être sous l'abbatit de saint Albéric (1099-1109), peut-être au début de celui d'Étienne Harding (1109-1133) ? Peut-être à Clairvaux (fondée en 1115) avant Cîteaux ? Peut-être pour distinguer les moines de chœur des simples convers ? En fait, on n'en sait rien. Mais ce qui est certain c'est que la violente controverse qui oppose clunisiens et cisterciens à l'époque de Pierre le Vénérable et de saint Bernard contribue à faire définitivement des seconds des moines blancs.

C'est en effet Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui le premier, en 1124, dans une célèbre lettre adressée à l'abbé de Clairvaux, interpelle publiquement ce dernier comme un moine blanc (« *o albe monache...* ») et lui reproche l'excès d'orgueil que représente le choix de cette couleur pour se vêtir : le blanc est la couleur de la fête, de la gloire et de la résurrection, alors que le noir est la couleur de l'humilité. Cette controverse, qui constitue un des temps forts de l'histoire monastique médiévale, rebondit plusieurs fois et tourne à un véritable affrontement dogmatique et chromatique entre moines noirs et moines blancs. Malgré plusieurs tentatives d'apaisement faites par Pierre le Vénérable, elle perdure jusqu'en 1145. Ainsi, en deux décennies, de même que les clunisiens étaient emblématisés par le noir, de même les cisterciens se trouvèrent pour toujours emblématisés par le blanc. Par la suite, cette couleur blanche donna rétroactivement naissance à différentes explications d'ordre miraculeuses quant à ses origines divines : ainsi la légende, forgée au XV<sup>e</sup> siècle, qui raconte comment la Vierge, apparue à saint Albéric, lui enjoignit d'adopter l'habit blanc.

Après le XII<sup>e</sup> siècle, les écarts se rétrécissent entre les couleurs idéologiques et les couleurs effectivement portées. Non seulement la technique des teintures fait des progrès permettant de se rapprocher de la teinte souhaitée mais, surtout, l'emblème a désormais remplacé le symbole et les libertés que l'on pouvait matériellement prendre avec les couleurs symboliques ne peuvent plus l'être avec les couleurs emblématiques. Dans ses usages sociaux, la couleur est devenue une marque, une étiquette, et à un nouvel ordre social correspond un nouvel ordre des couleurs.

Les frères mendiants font irruption dans la société religieuse au moment – le début du XIII<sup>e</sup> siècle – où cette évolution est consommée. Ils arrivent trop tard pour le symbole ; ne reste plus que l'emblème. À cet égard, exemplaire est le cas des franciscains. Eux aussi visent le degré zéro de la couleur, la robe de laine vile, non teinte, sale, rapiécée, donc s'inscrivant dans la gamme incertaine des gris et des bruns. Mais, malgré ces préoccupations idéologiques et malgré l'extrême diversité des couleurs de leurs robes (problème encore largement débattu au sein de l'ordre au XIV<sup>e</sup> siècle), les franciscains sont malgré eux, de l'extérieur, désignés et emblématisés par les laïques comme des « frères gris » ; et saint François lui-même devient dans bon nombre d'expressions populaires « saint Gris ». La couleur crée le nom. Refuser la couleur et la nomination par la couleur est devenu impossible, utopique, surtout pour des religieux qui vivent et prêchent dans le siècle.

Les dominicains paraissent l'avoir senti qui, après une fidélité première au blanc des chanoines prémontrés, choisissent dès les années 1220 une formule nouvelle, bichrome, presque héraldique : le blanc (robe) et le noir (chape), présentés comme les

couleurs de la pureté et de l'austérité. Cette structure bichrome, déjà adoptée par les ordres militaires, sera reprise par d'autres ordres mendiants (frères de la Pie, carmes) et monastiques (célestins, bernardins, etc.) jusqu'à la fin du Moyen Âge. Elle consacre la déclinaison en épaisseur des couleurs vestimentaires et permet d'y inscrire des combinaisons et des systèmes de signes nouveaux.

Désormais, les temps sont mûrs pour de nouvelles morales de la couleur. Ce seront des morales de la coloration et non plus de la densité ou de la saturation.

*Lois somptuaires et décrets vestimentaires.* — Ces morales de la coloration, qui vont avoir une si grande importance à la fin du Moyen Âge, émergent en fait de bonne heure et concernent d'abord le clergé séculier. Dès le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, devançant les réformes grégoriennes, un certain nombre de prélats prêchent et légifèrent contre le luxe vestimentaire des clercs, appuyés et relayés par les décisions des synodes, des assemblées provinciales et des conciles. Chasse est faite aux étoffes trop riches et aux couleurs trop vives, notamment le rouge et le vert, constamment cités dans les textes du XII<sup>e</sup> siècle. En 1215 encore, le canon XVI du IV<sup>e</sup> concile de Latran interdit au clergé dans son ensemble de faire usage « d'étoffes rouges et vertes pour quelque pièce du vêtement que ce soit ». Ces deux couleurs, auxquelles est parfois adjoint le jaune, sont jugées trop voyantes et trop onéreuses. Ces décisions ecclésiastiques ont parfois une portée chez les laïques : après son retour de croisade, en 1254, saint Louis par exemple bannit le rouge et le vert de sa garde-robe et se vêt le plus souvent de gris, de brun, de noir et parfois de bleu, couleur dynastique de la famille capétienne se transformant lentement en couleur de la monarchie française.

Outre telle ou telle couleur prise individuellement, les textes réglementaires déclarent la guerre aux couleurs juxtaposées, c'est-à-dire à la polychromie. Le concile de Reims de 1148, présidé par le pape Eugène III, dénonce « l'inconvenante diversité des couleurs » (*varietas colorum indecora*). À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, cette guerre contre la polychromie vestimentaire se cristallise contre les habits rayés, mi-partis ou à damiers, lesquels connaissent une vogue grandissante chez les laïques. Pour un clerc du XIV<sup>e</sup> siècle, « être pris en habits rayés » constitue le pire des scandales. Pour la sensibilité médiévale, la rayure constitue en effet l'archétype du bariolé. Elle est indigne non seulement d'un clerc mais de tout honnête chrétien. De fait, l'iconographie réserve les vêtements rayés aux exclus, aux réprouvés, aux traîtres et à tous les personnages pris en mauvaise part.

À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les interdictions et règlements ne portent plus seulement sur le costume des clercs. Toute la société laïque est désormais concernée, et le bas Moyen Âge voit partout se développer la promulgation de textes normatifs et de lois somptuaires ou vestimentaires, spécialement en milieu urbain. Ces lois, qui sous des formes variées perdureront parfois jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle (ainsi à Venise), ont une triple fonction. Tout d'abord une fonction économique : limiter dans toutes les classes et catégories sociales les dépenses concernant le vêtement et ses accessoires, car ce sont des investissements jugés improductifs. Ensuite une fonction morale : maintenir une tradition chrétienne de modestie et de vertu ; en ce sens, ces lois se rattachent au grand courant moralisateur qui traverse tout le Moyen Âge finissant et dont la Réforme

protestante se fera l'héritière. Enfin, et surtout, une fonction sociale et idéologique : instaurer une ségrégation par le vêtement, chacun devant porter celui de son sexe, de son état et de son rang. Tout est réglementé selon les classes et les catégories socio-professionnelles : le nombre de vêtements possédés, les pièces qui les composent, les étoffes dont ils sont faits, les couleurs dont ils sont teints, les fourrures, les bijoux et tous les accessoires du costume.

Certaines couleurs sont interdites à telle ou telle catégorie sociale non seulement en raison de leurs colorations trop voyantes ou trop immodestes mais aussi parce qu'elles sont obtenues au moyen de colorants trop précieux, dont le commerce et l'emploi sont rigoureusement contrôlés. Ainsi, dans la gamme des bleus, les robes *paonacées* (bleu foncé intense tirant sur le vert), teintes avec un concentré de guède particulièrement coûteux. Ainsi également toutes les robes rouges dont les riches couleurs sont tirées du kermès ou de la cochenille. D'autres couleurs, au contraire, sont prescrites à telle ou telle catégorie d'exclus : métiers spéciaux ou illicites, infirmes divers, non-chrétiens, condamnés de toutes sortes. Ces couleurs fonctionnent comme des signaux indiquant une transgression de l'ordre social. Leur nature et la façon dont elles sont employées diffèrent d'une ville à l'autre, d'une région à l'autre, parfois d'une décennie à l'autre, mais trois couleurs reviennent constamment pour organiser ces différents systèmes de marques plus ou moins infamantes : le rouge, le jaune et le vert. Ce sont celles du bariolage, de l'écart et de la transgression.

Cette morale économique et sociale de la couleur vestimentaire favorise à grande échelle, dans l'Europe occidentale de la fin du *xiv<sup>e</sup>* siècle et du *xv<sup>e</sup>* siècle, la promotion du noir. Cette couleur, jusque-là exclue du vêtement d'apparat, notamment parce qu'on ne savait pas la faire dense et lumineuse, devient progressivement une couleur à la mode. Le phénomène semble partir d'Italie après la peste, dans les années 1350-1380 ; puis, en quelques décennies, il touche tout l'Occident. Au *xv<sup>e</sup>* siècle, dans les milieux princiers, le noir devient non seulement une couleur en vogue mais aussi une vraie « valeur », un pôle nouveau (ou renouvelé) de la couleur. Désormais les teinturiers multiplient les prouesses techniques et chimiques pour fabriquer des noirs intenses et vifs, des noirs à reflets bleus ou bruns très brillants, des noirs qui tiennent aussi solidement sur les draps de laine que sur les soieries. Toutes choses dont les teinturiers ont été incapables pendant des siècles et qu'ils parviennent à réaliser en deux ou trois générations.

Cette valorisation du noir (qui s'accompagne également d'une promotion du gris) se prolonge fort avant dans l'époque moderne et exerce ses effets jusque dans nos pratiques vestimentaires contemporaines. D'une part, en effet, la cour ducale de Bourgogne, qui codifie et catalyse toutes les pratiques protocolaires du Moyen Âge finissant, transmet à la cour d'Espagne cette mode du noir princier ; et, par le relais de la fameuse « étiquette espagnole », c'est ce noir qui envahit toutes les cours européennes du *xvi<sup>e</sup>* au *xviii<sup>e</sup>* siècle. D'autre part, et surtout, l'éthique protestante s'empare de bonne heure de ce noir moralisé par les lois vestimentaires et en fait, jusqu'à l'âge industriel, et même plus avant, le pôle premier de tous les systèmes de la couleur. Ce sera l'objet des conférences de l'année prochaine.